

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL
19 FEVRIER 2013

La séance est ouverte à 20h30.

Absents excusés : MM. JOURDAN, HUBERT, VIEL.

Absence excusée hors élus : Sandrine MORELLE

➤ **NUMEROTATION DES HABITATIONS DANS LES VILLAGES**

Le Conseil Municipal s'engage dans la démarche « CHARTE ADRESSES » en partenariat avec le SDIS et la Poste.

➤ **PERSONNEL : CREATION POSTE ADJOINT TERRITORIAL PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil de la proposition d'avancement de grade pour l'année 2013 de Madame Laurence BREGAINT, agent administratif sur la commune. L'avancement consiste en un passage de la 2^{ème} à la 1^{ère} classe sur le poste d'adjoint territorial principal par ancienneté sans examen.

Le conseil municipal valide la nomination et la création du poste correspondant.

➤ **PERSONNEL : CREATION POSTE AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil que la Commission Administrative Paritaire de catégorie C réunie le 21 janvier 2013 a émis un avis favorable à l'inscription de Monsieur Pascal DELAMARCHE sur la liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne de 2013.

Pour que l'agent puisse accéder à ce grade au sein de la commune, le conseil municipal valide sa nomination et la création du poste correspondant.

➤ **PERSONNEL : MODIFICATION DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS**

Au vu des changements de grades envisagés au sein du personnel, le conseil municipal modifie le régime indemnitaire des agents en conséquence. Par ailleurs, toute nouvelle délibération sur le régime indemnitaire oblige au passage pour les agents de catégorie A à la nouvelle indemnité PFR (Prime de fonction et de résultats) en remplacement des autres indemnités instituées.

Madame Sandrine MORELLE est le seul agent concerné par la mesure mais cette prime devrait, à l'avenir, être instituée dans tous les cadres d'emplois.

➤ **PARTICIPATION AUX CHARGES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES PRIVEES DE FOUGERES ANNEE 2012-2013**

• **Ecoles privées de Fougères :**

7 enfants en primaire x 358 € =	2 506.00 €
3 enfants en maternelle x 763.51 =	2 290.53 €
TOTAL	4 796.53 €

➤ **CONVENTION ATESAT : RECONDUCTION UNIQUE POUR 2013**

Pour la dernière année, le conseil sollicite les services de la DDTM pour assurer l'assistance aux travaux de voirie.

Prochain conseil : le jeudi 21 mars 2013 à 20h00
Salle du Conseil de la Mairie